

Privilège—M. Gauthier

Il est très important d'avoir un ordre de la Chambre à cet égard. Comme mon collègue, le whip de l'opposition l'a bien précisé, ce qui s'est passé hier soir montre les dangers que l'on court s'il n'y a pas d'ordre de la Chambre pour préciser de façon claire et constante comment il faut procéder. Si le président du comité en question avait eu gain de cause, tous les médias n'auraient peut-être pas eu un accès égal aux délibérations de ce comité. En outre, comme l'a signalé le whip de l'opposition, il aurait pu ne pas y avoir immunité pour ce qui se dit au comité, ni pour le témoin lui-même ni pour le média qui retransmet ses observations. Tous les membres du comité n'auraient pas nécessairement été traités sur un pied d'égalité au moment de la radiodiffusion.

Je sais qu'on me reprendra si je me trompe, mais il me semble que, dans sa réponse aux recommandations du comité McGrath, le gouvernement avait accepté la recommandation relative à l'instauration d'un système pour la transmission des délibérations des comités. Si je me rappelle bien, pour donner suite à cette recommandation, il faut un ordre de la Chambre. Cet ordre doit être présenté à la Chambre par le leader du gouvernement.

Il y a quelques mois, nous nous sommes consultés au sujet de la présentation d'un ordre pour autoriser la radiodiffusion des délibérations des comités. L'opposition officielle était alors et est encore d'accord pour qu'un tel ordre soit proposé à la Chambre et pour l'étudier et l'adopter rapidement, probablement avec le consentement unanime.

Pour terminer, j'exhorte le nouveau leader du gouvernement à la Chambre à examiner cette question de toute urgence et à présenter un tel ordre à la Chambre afin que nous puissions très bientôt avoir un mécanisme pour radiodiffuser les délibérations de nos comités qui soit conforme à l'esprit des recommandations du comité McGrath puisque, si j'ai bonne mémoire, le gouvernement avait accepté ces recommandations.

Les observations du whip de l'opposition auront été extrêmement utiles si elles poussent le gouvernement à accélérer les choses et à présenter à la Chambre un ordre en vue de permettre la radiodiffusion des délibérations des comités. Cela aurait dû se faire il y a longtemps.

[Français]

M. Prud'homme: Monsieur le Président, ayant déjà dans le passé donné l'autorisation à un comité extraordinaire de la Chambre et du Sénat sur les affaires extérieures de permettre la diffusion des délibérations, je sais que c'était une séance extraordinaire du Sénat et de la Chambre des communes à l'occasion de la venue au Canada de M. Gorbatchev qui était, à l'époque, chef d'une délégation parlementaire de l'Union soviétique, je suis donc un peu porté à être très prudent sur cette question qui nous est soumise aujourd'hui.

Je suis le président du comité et comme plusieurs honorables députés qui ont déjà parlé du Comité des services aux députés, je comprends qu'il y a le Comité McGrath qui s'est penché sur la question. Je comprends qu'il y ait le Comité des privilèges et élections qui voudrait aussi se pencher sur la question, mais je voudrais soumettre que j'ai l'intention, dès cet après-midi à 15 h 30, de soulever cette question au comité directeur du Comité des services aux députés pour, premièrement, qu'il y ait un peu plus de parlementaires qui soient impliqués.

Deuxièmement, je pense que c'est la beauté du débat, qu'il n'est pas nécessaire que nous soyons tous d'accord, même au sein d'un même parti, sur la rapidité avec laquelle nous devrions procéder. Je me souviens très bien, monsieur le Président, et je suis très heureux de voir que vous siégez comme Président de notre Chambre, puisque j'ai dit que vous êtes notre Président, mais je me souviens que plusieurs critiques ont été soulevées, non pas à l'occasion de votre élection, mais de la manière qu'on s'y est pris, parce que je pense que plusieurs des détails de cette élection avaient échappé à la majorité des députés.

Alors je soumettrais en tant que parlementaire disons «un peu plus senior» de cette Chambre d'y aller avec beaucoup de prudence. C'est assez rare que je suis prudent, je dois dire, mais je pense que, au lieu d'agir avec rapidité dans cette question, les comités parlementaires devraient réétudier cette question, en arriver à une conclusion et qu'il y ait un débat dans cette Chambre lorsque le gouvernement décidera de soumettre la question. Mais encore là, je voudrais que tout soit bien accompli. Je comprends que les distingués membres de la tribune de la presse ont un travail essentiel à faire. Je comprends et j'ai été, à plusieurs reprises, approché pour que nous puissions prendre en considération la possibilité de permettre les délibérations pour la radio et la télévision. Je l'ai fait moi-même dans le passé, dans des circonstances extraordinaires. Cela a été un précédent, mais j'avais bien dit à l'époque que le précédent que je créais ne devait pas être considéré comme étant un précédent selon le système de nos institutions politiques britanniques où le précédent a presque force de loi.

Alors je vous sou mets, monsieur le Président, que ce que nous aimerions savoir, ce que personnellement j'aimerais entendre de vous, c'est qu'une consigne soit donnée à tous les présidents de comités parlementaires, savoir qu'ils ne doivent pas à l'heure actuelle, avant qu'une décision soit prise par l'ensemble de la Chambre, permettre la télédiffusion.

• (1520)

[Traduction]

Le leader parlementaire du gouvernement rappellera, je l'espère, aux députés qui président à l'heure actuelle les divers comités qu'ils ne peuvent pas, de leur propre chef, permettre la télédiffusion de leurs délibérations. Un chaos complet s'ensuivra, alors que certains comités la permettront et d'autres pas, sans même donner à la Chambre des communes la possibilité de délibérer sur la question et de prendre une décision. J'attends avec impatience votre décision.

[Français]

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, étant un de ceux qui, dans le passé, s'est fait l'avocat de la télédiffusion des débats de la Chambre, je ne veux pas évidemment m'opposer en principe à ce qu'on le fasse. Cependant, il m'apparaît clair que cela ne peut pas se faire autrement que par des modalités claires. Il faut que la Chambre ait donné son assentiment. De plus, lorsque la Chambre donnera prochainement, j'espère, son assentiment à téléviser ce qui se produit dans les comités, je soutiens que la Chambre et ceux qui prendront ces décisions, qui les amèneront devant nous, devront avoir examiné tous les éléments qui entourent la télédiffusion.